



Le P'tit DéCH@INé

DEC DE METZ

1er juin... top départ des mesures d'accompagnement BDDF !

A compter de cette date, les salariés directement concernés par les suppressions de postes en 2018 doivent être informés par la Direction et commencent à recevoir leur courrier individuel leur présentant les différentes possibilités de reclassement, transition d'activité, rupture conventionnelle collective...

Rappel : la CFDT est la seule organisation syndicale à ne pas avoir signé cet accord insuffisamment protecteur, dangereux pour nos conditions de travail et pour l'avenir de notre entreprise et vous découvrez déjà les premiers effets négatifs.

Qu'en est-il pour la DEC de Metz ?

La Direction a multiplié ces derniers mois les expérimentations et les missions confiées aux salariés.

- Concernant les expérimentations, les postes ne sont pas officiellement supprimés donc non ouverts aux mesures d'accompagnements. La direction pratique un jeu de dupes que la CFDT a contesté et nous avons confié le dossier à notre avocat.
- Concernant les missions, la direction met le salarié en situation précaire, une réelle supercherie. Ces propositions sont trompeuses et empêchent les salariés de garder l'opportunité de choisir leur propre avenir que ce soit en interne ou en externe.

Du coup très peu de salariés recevront ce fameux courrier !

Si vous avez un doute sur une proposition que vous fait la Direction, n'hésitez pas à nous contacter et surtout ne signez rien dans l'incertitude et la précipitation.

Pensez à vous assurer, adhérez à la CFDT !

